

10 ans du centre communal

M. Martin Clerc, conseiller communal

"En 2005, nous inaugurons le centre communal à Vicques. Cela fera bientôt 10 ans. Cette infrastructure reconnue de qualité loin à la ronde, est très appréciée par ses utilisateurs. Lors de la construction, la finition du bâtiment avait été très soignée, jusque dans les détails, afin de présenter un complexe communal élégant.

Petit à petit au gré de son utilisation, et c'est normal, il y a des petits dommages qui arrivent et qui ne sont pas réparés. L'image se dégrade sans que l'on y prête attention (ex : angles de la fontaine cassés, faces des chariots de mobilier effritées, projecteurs défectueux). Le risque est que cela s'accroisse car les utilisateurs prendront moins soin d'installations endommagées.

Ces petites réparations peu coûteuses ne peuvent-elles pas être réalisées ?

En parallèle à ces petites détériorations dues à l'utilisation, des travaux d'entretien des 10 ans avaient été prévus lors de la construction tels que le ponçage du parquet, le renouvellement de la couche de protection du béton et de l'anti-graffiti.

Il était convenu, suite à une erreur de produit, que le premier ponçage du parquet serait pris en charge par la garantie. Sommes-nous encore dans les délais ? Est-ce toujours possible ?

Au vu de tous ces éléments que pense faire le conseil communal ?

A noter que l'architecte se propose de faire un état des lieux sans frais, car le centre communal est une carte de visite de ses réalisations.

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

Il regrette ne pas avoir pu prendre connaissance de cette question orale avant la séance afin d'y répondre dignement.

Il en prend acte. Le Conseil communal fournira la réponse lors de la séance du 24 septembre prochain sous les communications.

Monsieur Martin Clerc est satisfait. Il indique qu'il n'y a pas d'urgence, mais il faut y penser !